



PLU de Fegersheim

Atelier thématique environnement et agriculture



8 octobre 2009

Quelle prise en compte de l'environnement par le PLU ? Ce que dit la loi

→ Un objectif de développement durable :

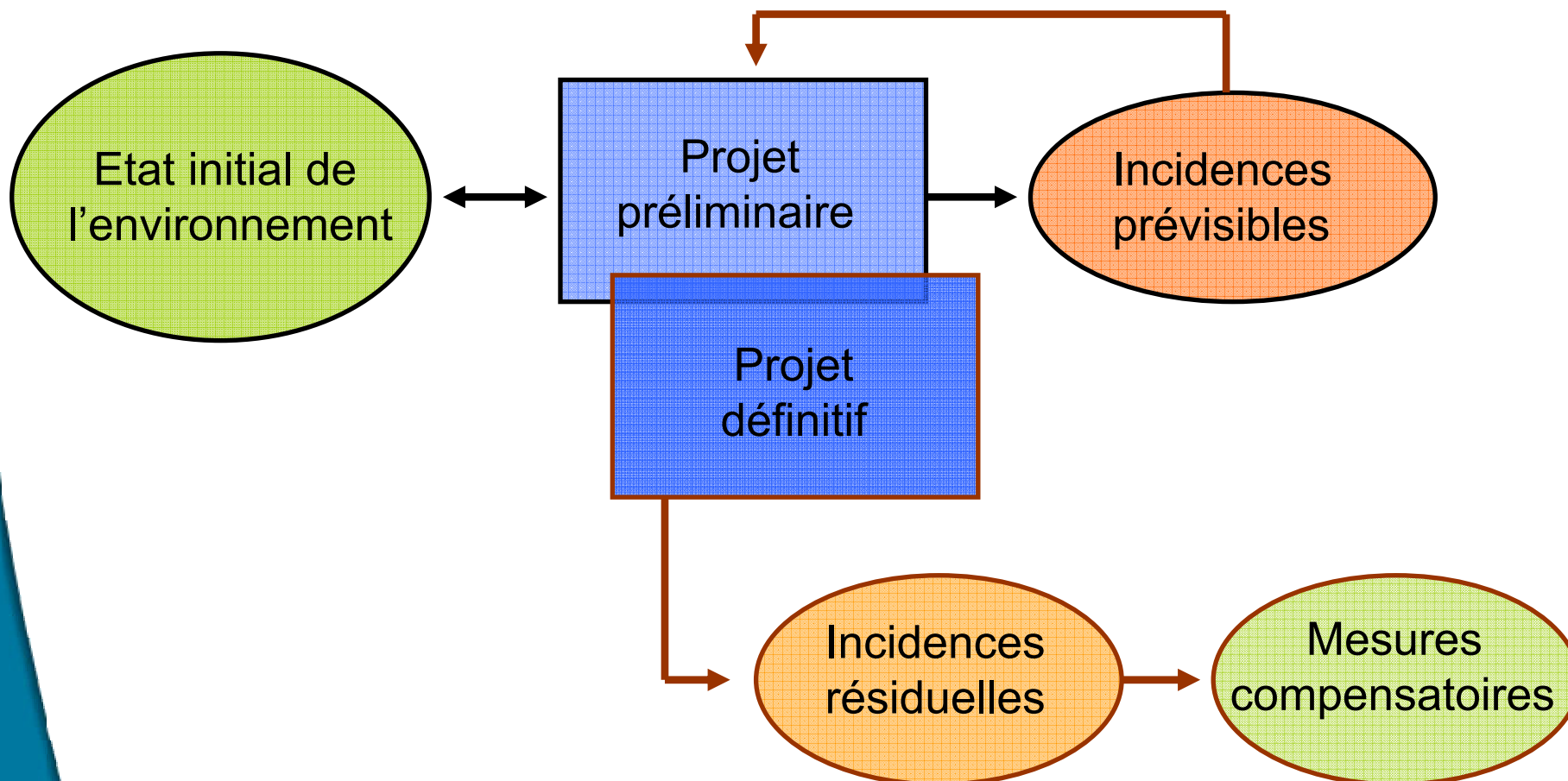
Déterminer les conditions permettant d'assurer un équilibre entre développement maîtrisé et préservation de l'environnement

→ Un contenu fixé par le Code de l'urbanisme

- Une analyse de l'état initial de l'environnement
- Une évaluation des incidences du PLU sur l'environnement et un exposé sur sa préservation et sa mise en valeur

→ Des obligations supérieures : objectifs internationaux et nationaux, SCOTERS, SDAGE Rhin-Meuse, SAGE III-Nappe-Rhin...

Vers un projet de meilleure qualité



Une approche environnementale globale

- ➔ Réaliser un véritable diagnostic d'environnement :
 - Identifier les responsabilités du territoire, les pressions ainsi que les « plus-values » pour le projet de territoire
 - Formuler des enjeux hiérarchisés pour une meilleure aide à la décision

- ➔ Répondre à la question des besoins en environnement à travers la « boîte à outils » du PLU

- ➔ Anticiper la partie « Evaluation des incidences du PLU sur l'environnement » tout au long de la procédure d'élaboration

Méthode pour l'analyse de l'état initial de l'environnement



- 3 axes de réflexion transversale recentrés sur l'humain et les attendus d'un document d'urbanisme
 - Santé publique
 - Ressources
 - Patrimoine naturel et cadre de vie
- Observer le fonctionnement du territoire, à différentes échelles d'analyse
- Prendre appui sur le Porté à Connaissance, les différentes sources et documents existants

